

Le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées,
la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie,
la Banque des Territoires
et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés® présentent le

FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS

DOSSIER DE CANDIDATURE

AXE 2 : le support à la création
de projets de territoires



soutenu par :



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



BANQUE des
TERRITOIRES





AXE 2 :

LE SUPPORT À LA CRÉATION DE PROJETS DE TERRITOIRES



CATÉGORIE 1B :

SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE



CATÉGORIE 2B :

INCLUSION DES AÎNÉS DANS LA SOCIÉTÉ ET CITOYENNETÉ



CATÉGORIE 3B :

PARTICIPATION ET EXPERTISE D'USAGE DES AÎNÉS



CATÉGORIE 4B :

CONNAISSANCES ET SAVOIRS DES AÎNÉS : L'ENGAGEMENT AU TEMPS DE LA RETRAITE



CATÉGORIE 5B :

DES ENVIRONNEMENTS BÂTIS PLUS ADAPTÉS À L'AVANCÉE EN ÂGE



CATÉGORIE 6B :

DÉFI DÉMOGRAPHIQUE, DÉFI ÉCOLOGIQUE : PENSER L'AVENIR ENSEMBLE





DOSSIER DE CANDIDATURE :

FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS

Un dossier de candidature doit être envoyé par les collectivités à l'adresse :

accélérateur@rfvaa.com

Calendrier

Date d'ouverture de l'appel à projets : **08 décembre 2021**

Candidatures continues

Échéances pour le dépôt des dossiers :

- **05 septembre 2022**
- **05 mars 2023**
- **05 septembre 2023**
- **05 novembre 2022**
- **05 juin 2023**
- **05 novembre 2023**

Le dossier de candidature est composé :

- D'une lettre d'intention signée par le(s) élu(s) du territoire, afin d'attester de la volonté politique sur le sujet ;
- De ce formulaire rempli détaillant le projet, le rétroplanning, les partenariats et le budget prévisionnel de l'action ;
- De toute pièce-jointe utile pour une meilleure compréhension du projet (devis, cahiers techniques, références du/des prestataires...) ;
- D'un RIB.

Lettre d'intention

Une lettre d'intention signée par le(s) élu(s) concerné(s) doit accompagner la candidature des territoires. Cette dernière doit permettre d'attester de la volonté politique de la collectivité et de l'articulation du projet porté par la collectivité avec la politique de l'âge locale et la stratégie de territoire dans son ensemble.



Nom de la collectivité :

Département dans lequel est située la collectivité :

Nature juridique de la collectivité :

Commune

Pays ou PETR

Communauté d'agglomération

Métropole

Communauté urbaine

Communauté de communes

CCAS ou CIAS

Adhérent au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés :

Oui

En cours

Non

Nombre d'habitants :

Élu référent pour le dossier :

Nom/Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Professionnel référent pour le dossier :

Nom/Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Personne dûment mandatée pour signer la convention (en cas de recevabilité de votre projet) :

Nom/Prénom :

Fonction :



Catégorie dans laquelle s'inscrit le projet :

Catégorie 1B « Solidarité intergénérationnelle » à travers des projets visant à favoriser la rencontre et le vivre-ensemble entre les générations, ainsi que la grand-parentalité (offre culturelle petits-enfants/grands-parents, mise en place de lieux ou structures pour enfants dans des habitats collectifs dédiés aux aînés, création de projets intergénérationnels, projets entre établissements scolaires et de personnes âgées, tutorat et parrainage, devoir de mémoire, etc.)

Objectif : faire société en s'appuyant sur l'intergénération comme projet de société.

Catégorie 2B « Inclusion des aînés dans la société et citoyenneté » à travers des projets visant à rendre plus adapté et convivial l'accueil des aînés dans des lieux et/ou événements destinés à l'ensemble de la population (festivals, Terre de jeux 2024, bâtiments publics, espaces extérieurs, événements locaux, commerces...).

Objectif : lutter contre les idées reçues en ne présumant pas du désintérêt des aînés pour des lieux et/ou événements qui ne leur sont pas spécifiquement dédiés.

Catégorie 3B « Participation et expertise d'usage des aînés » à travers l'animation d'ateliers de « *design thinking* », « *living lab* » ou encore « *creative problem solving* » visant à faire émerger la créativité et l'innovation à travers l'animation d'une démarche participative avec les habitants âgés pour l'émergence de nouveaux projets dans le territoire.

Objectif : s'appuyer sur la parole et l'expertise d'usage des aînés tout en modernisant l'approche de la thématique du vieillissement dans les territoires.

Catégorie 4B « Connaissances et savoirs des aînés : l'engagement au temps de la retraite » à travers des actions visant à mettre en lumière, valoriser et s'appuyer sur les connaissances des retraités pour construire de nouveaux projets tout en favorisant le vieillissement actif. Cela peut se traduire, par exemple, à travers la création d'ateliers de transferts de connaissances ou de tutorat par les aînés : bricothèque, « repair cafés », soutien scolaire, cours animés par des aînés (musique, couture, langues vivantes, etc.).

Objectif : prendre appui sur les ressources et le potentiel des aînés pour développer de nouveaux services dans le territoire.

Catégorie 5B : « Des environnements bâtis plus adaptés à l'avancée en âge » à travers des actions visant à permettre aux aînés de continuer à être actifs et mobiles dans leur territoire de vie : installation de structures de repos adaptées, de toilettes publiques, de feux piétons indiquant le temps restant pour traverser la chaussée, amélioration de la signalétique, des contrastes, intégration plus fine des enjeux liés au vieillissement dans les documents d'orientation stratégique (PLH, PLU, Plan lumière, etc.)...

Objectif : assurer la bienveillance des espaces publics en faveur de l'avancée en âge.

Catégorie 6B : « Défi démographique, défi écologique : penser l'avenir ensemble » à travers des actions visant à permettre aux aînés de s'impliquer dans la transition écologique. Cela peut se traduire, par exemple, par le fait de faciliter l'accès des aînés à des modes de déplacement doux (co-voiturage, vélo, transports en commun, marche, etc.), de favoriser le recours aux circuits courts, la création de jardins intergénérationnels ou encore l'information autour de ces défis.

Objectif : construire de la transversalité entre deux défis majeurs et permettre aux aînés de s'impliquer en faveur de l'écologie aux côtés des autres générations.



Titre du projet :

Résumé du projet :

Décrire en quelques lignes le projet

Historique et émergence du projet : (à quel besoin ce projet répond-il au vu des particularités de votre territoire ? Dans quel contexte l'idée a-t-elle émergé ?)



Objectifs du projet :

Bénéficiaires du projet :



Descriptif du projet : (Cohérent avec le budget demandé. Par exemple pour l'aménagement des espaces extérieurs d'une résidence pour personnes âgées : dans ce cas vous ne décrivez pas le projet de résidence qui sera évoqué dans l'historique, mais celui des espaces extérieurs)



Étapes du projet et rétroplanning : (avec des dates prévisionnelles)

Décrire les différentes étapes qui vont être nécessaires à l'élaboration du projet et sa pérennisation (Contexte, création, préparation, organisation, mise en œuvre, suivi, évaluation...)

Partenaires du projet :



Évaluation de l'action :

(indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur lesquels reposera le bilan)

Ce projet a-t-il déjà reçu un prix et/ou fait l'objet de subventions ou de co-financements ? Si oui, lesquels ? :



Budget prévisionnel du projet :

DÉPENSES

SOURCES DE FINANCEMENT

Montants en € TTC (prestataires, ressources internes, autres...)

Montants en € TTC (fonds d'appui, autofinancement, autres...)

TOTAL des dépenses :

TOTAL des sources de financement :

Le total des dépenses doit être égal au total des sources de financement.

Montant sollicité auprès du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors (et pourcentage du budget total de l'action) :



Pour rappel, seuls les projets représentant un budget total de dépenses éligibles supérieur à 5 000 € TTC sont éligibles, le **fonds d'appui pour des territoires innovants seniors** ayant pour ambition d'accompagner des projets contribuant de manière significative à l'adaptation des territoires au vieillissement.

Afin de démontrer l'engagement des collectivités soutenues (ou leur capacité à mobiliser des partenaires financiers le cas échéant), le montant sollicité pour les projets déposés ne pourra dépasser :

- **80 % du budget total** de l'action pour les collectivités de moins de 20 000 habitants ;
- **70 % du budget total** de l'action pour les collectivités de 20 000 à 100 000 habitants ;
- **60 % du budget total** de l'action pour les collectivités de plus de 100 000 habitants.

Au total, le montant des subventions allouées pour chaque projet retenu sera compris entre 5 000 euros et 40 000 euros.

En candidatant, la collectivité s'engage, si elle est retenue, à transmettre (dans les douze mois suivant la notification des résultats) :

- un bilan complet de l'action réalisée sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
- un bilan financier de l'action réalisée.

Pour les collectivités retenues, la moitié de la subvention sera versée au démarrage de l'action. Le solde restant sera versé après réception et validation des éléments de bilan.

FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS

un accélérateur d'innovations des
collectivités pour mieux vieillir

Renseignements :

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés®

03 45 18 23 20

accélérateur@rfvaa.com



soutenu par :



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



**BANQUE des
TERRITOIRES**

